

# Extension du Réseau Hydraulique Régional

**Sur le territoire de Loupian**  
(Hérault - Région Occitanie)

Le dérèglement climatique marque fortement l'activité agricole de l'Occitanie, avec une augmentation de la fréquence, la durée et l'intensité des sécheresses.

Lauréat de l'appel à projets relatif aux infrastructures hydrauliques agricoles lancé par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en 2024, le projet de création du réseau hydroagricole du territoire de Loupian s'inscrit concrètement dans ce contexte.

Mobilisant une ressource en eau renouvelable - le fleuve Rhône -, ce nouveau périmètre prolongera le Réseau Hydraulique Régional (RHR), que gère l'opérateur BRL pour le compte de la Région Occitanie.



© BRL - Nicolas Huc

## Répondre à de nouveaux besoins agricoles associés au changement climatique

Grâce à ce nouvel aménagement, **116 hectares** essentiellement viticoles bénéficieront d'un accès sécurisé et durable à l'eau sur la commune de Loupian.

L'augmentation croissante des températures accentue les besoins en eau de la vigne qui ne peuvent plus être satisfaits uniquement par les précipitations naturelles, du fait de leur irrégularité.

Le recours à l'irrigation est ainsi devenu nécessaire pour lutter contre le stress hydrique de la vigne et sécuriser les rendements et la qualité de la production viticole de ce secteur.

Les agriculteurs s'engageront sur des pratiques d'irrigation en goutte à goutte qui optimisent les économies d'eau en limitant les apports aux seuls besoins aaronomiques de la vigne.

## Une ressource en eau « climato-compatible » qui sécurise l'économie viticole locale

Le nouveau réseau de Loupian s'étendra sur un linéaire de **8,6 km** et alimentera 16 bornes d'irrigation au bénéfice d'environ **27 agriculteurs(trices)** engagés dans le projet.

Plus de 90 % de la superficie concernée sont des vignes. Ce périmètre sera entièrement irrigué avec de l'eau brute issue du fleuve Rhône qui constitue une ressource disponible et sécurisée.

Le prélèvement annuel total de BRL (150 millions de m<sup>3</sup>) est inférieur à 0,3 % des écoulements du Rhône à la mer (54 milliards de m<sup>3</sup>).



© Franck Buchin

Il ne présente pas d'impact significatif sur le fleuve. BRL utilise moins de 25 % de son autorisation de prélèvement dans le Rhône. Les effets du changement climatique sur l'hydraulcité du Rhône n'auront donc pas de conséquences sensibles sur les prélèvements de BRL.

L'eau ainsi prélevée est transférée via le canal Philippe Lamour puis l'adducteur Aqua Domitia et plus particulièrement les Maillons Sud Montpellier et Nord Gardiole.





## La préservation de la biodiversité et des milieux naturels

De la conception de l'opération jusqu'à l'organisation des travaux, BRL est attentive à la préservation des écosystèmes locaux, notamment en déclinant la séquence ERC (Éviter, Réduire et Compenser les impacts environnementaux du projet).

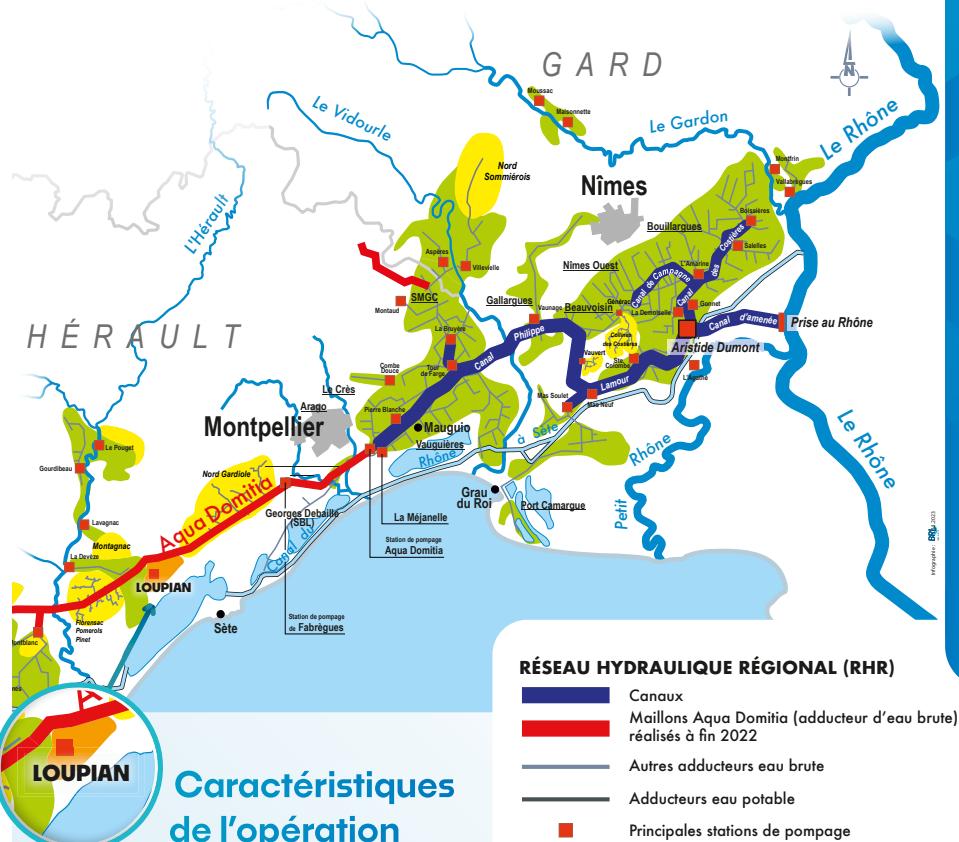
Pour l'opération du territoire de Loupian, une grande attention est apportée au recensement des enjeux Faune et Flore sur les emprises des travaux.

Pour éviter ces enjeux, le calendrier de réalisation des travaux a été adapté et les zones de dépôts et/ou d'installation de chantier ont été positionnées en dehors des zones d'intérêts écologiques.

Au plus proche du terrain, un écologue accompagne les équipes pour exposer les enjeux et les mesures à adopter sur le chantier.



© BRL - Gérard Lamorte



## Caractéristiques de l'opération

- › 116 ha supplémentaires irrigués par le RHR
- › 8,6 km de canalisations
- › Des conduites de diamètre compris entre 90 mm à 225 mm
- › 16 bornes d'irrigation
- › 1 commune bénéficiaire (Loupian)
- › Environ 27 agriculteurs(trices) desservis
- › Usage agricole :  
Plus de 90 % des surfaces concernées sont des vignes
- › Durée prévisionnelle des travaux :  
8 mois
- › Mise en eau : 2027-2028



© BRL - Gérard Lamorte



## FINANCEMENT DU PROJET

Le montant total de l'investissement s'élève à 1 500 000 € HT.

### Plan de financement :

État :	600 000€ HT
Région Occitanie :	300 000€ HT
Département de l'Hérault :	300 000€ HT
Autofinancement (BRL et agriculteurs) :	300 000€ HT

